

L'ajournement

gouvernement envers les travailleurs de l'industrie de la pêche du Canada atlantique me semble très clair.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain matin, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 31.)